



606.01

MESSAGE D'INVESTISSEMENT

Projet de valorisation de la traversée de la localité « centre village » (VALTRALOC 2) – Crédit de construction

PRÉAMBULE

Le projet de valorisation des espaces routiers en traversée de localité (VALTRALOC), secteur « centre village » à Broc, a pour but principal de réaménager le tronçon routier et ainsi concevoir des aménagements favorables à la vie locale. La sécurité des piétons vulnérables en bord de chaussée, liée aux vitesses excessives enregistrées ces dernières années, démontre que « l'effet ruban » provoqué par des routes larges et trop bien délimitées incitent à dépasser la vitesse autorisée.

L'application de nouvelles règles sur la manière de concilier trafic automobile et piétons, une géométrie et une vitesse adaptées, ainsi qu'une surface en enrobé bitumineux phono-absorbant, permettront de diminuer les émissions sonores découlant du trafic toujours plus dense et ainsi contribuer à une meilleure qualité de vie.

En 2018, l'Assemblée communale a approuvé l'investissement pour les prestations d'ingénierie pour un montant de CHF 160'000.-. Ce projet a été adjugé au bureau RWB Fribourg SA, à Broc, lauréat de l'appel d'offre soumises aux marchés publics.

La mise à l'enquête du secteur VALTRALOC 2 s'est terminée en automne 2021, sans opposition. Dès lors et après obtention du permis de construire planifié en janvier 2022, le Conseil communal souhaite réaliser les travaux au printemps 2022 pour une durée à déterminer encore.

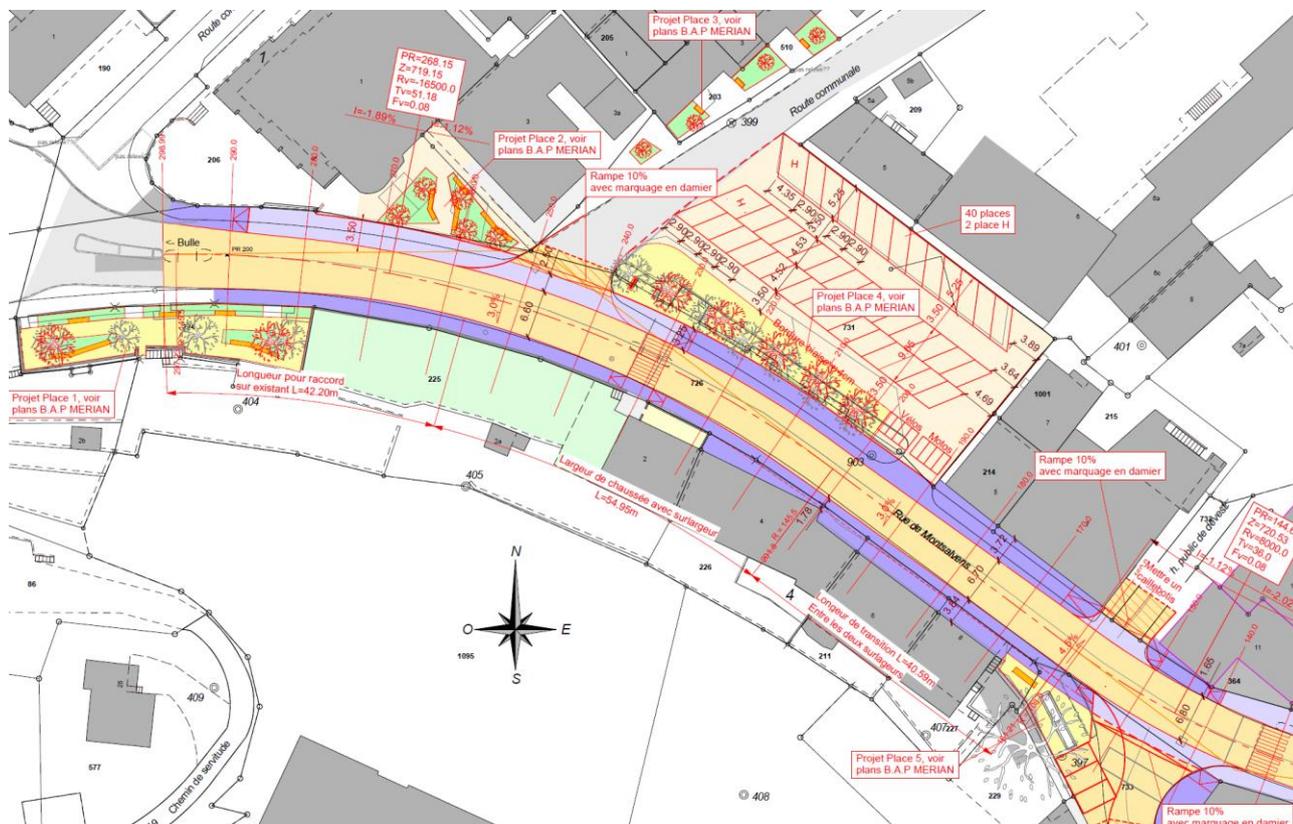
ÉTAT DE LIEU DU PROJET GLOBAL VALTRALOC (3 SECTEURS)

Valtraloc 1 – Rue Montsalvens						
	Avant-projet	Projet	Enquête	Appel d'offre	Projet d'exécution	Réalisation
Phases SIA	31	32	33	41	51 – 53	Travaux
	2017					
Valtraloc 2 – Centre village						
	Avant-projet	Projet	Enquête	Appel d'offre	Projet d'exécution	Réalisation
Phases SIA	31	32	33	41	51 – 53	Travaux
	2017	2018	2021	2021 – 2022	2022	2022 – 2023
Valtraloc 3 – Rue du Prieuré						
	Avant-projet	Projet	Enquête	Appel d'offre	Projet d'exécution	Réalisation
Phases SIA	31	32	33	41	51 – 53	Travaux
	2017	2018	2021	2021 – 2022	2022	2022 – 2023
	Réalisé	En cours	Objet soumis en AC en 2021	Objet soumis en AC en 2022	Non réalisé	

ELEMENTS TECHNIQUES – AMENAGEMENTS

Situation du projet – Premier secteur

La première partie du secteur concerné depuis le giratoire de l'Hôtel de Ville et le croisement de la rue du Château (L = 150 m), prévoit des zones piétonnes bien plus importantes qu'actuellement. La largeur de la route varie de 6.60 à 6.80 m en fonction de la sinuosité de la chaussée.



Le parking de la Place du Parc comportera 42 places dont 2 pour handicapés et des emplacements pour deux-roues (actuellement 40 places dont 1 pour handicapés).

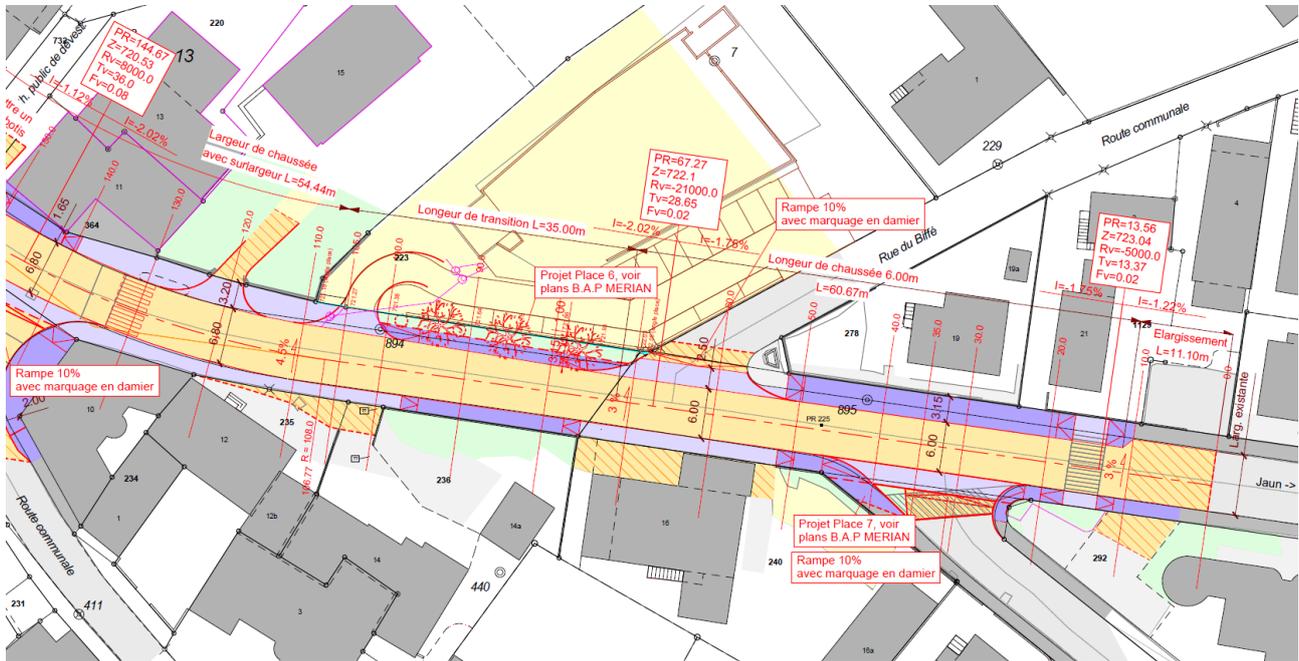
Les passages pour piétons subiront de légères modifications, afin d'être plus larges et mieux signalés pour tous les usagers. Ils mesureront de 1.65 à 3.85 m par endroit.

Ce dimensionnement, normé et imposé par le Service cantonal des ponts et chaussées (SPC), libère ainsi des espaces importants au profit de la mobilité douce et ralentit considérablement le trafic routier tout en permettant le croisement des véhicules.

Des bordures en granit seront mises en place le long de la route cantonale, à raison de 8 cm plus haut que le niveau de bord de chaussée, de manière à vraiment séparer les espaces routiers et piétonniers.

Situation du projet – Deuxième secteur

Le deuxième secteur, en direction de Jaun, depuis le croisement de la rue du Château jusqu'au carrefour de la rue du Tir, prévoit un portail d'entrée avec la réduction du gabarit de la chaussée de 7.50 m à 6.00 m au droit du passage pour piétons.

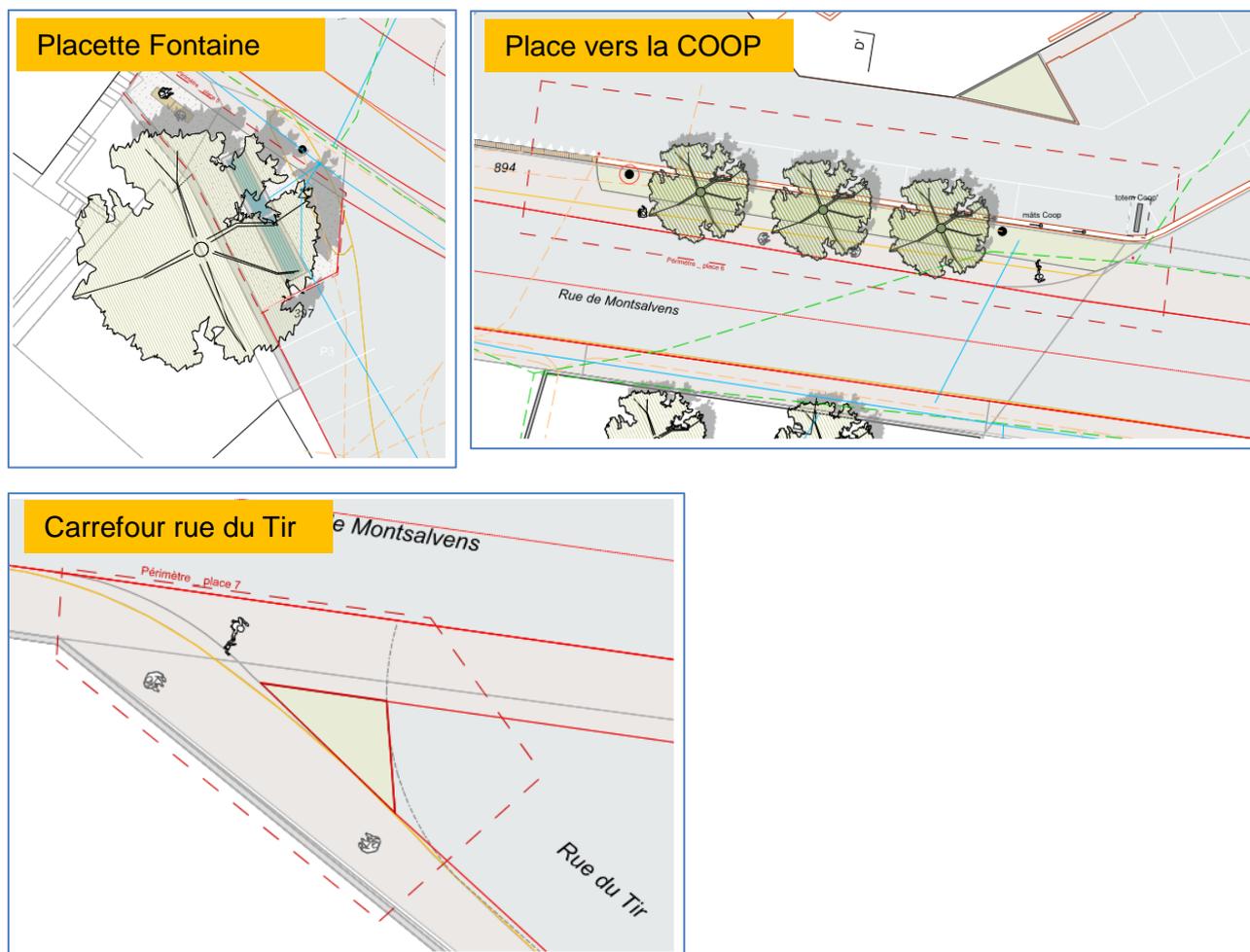


En effet à cet endroit sur la route cantonale, le trafic aborde le centre du village et ce rétrécissement force les véhicules à adapter leur vitesse. Le trottoir plus généreux côté COOP se parera de quelques arbres d'allée.

Pour les accès privés ou routes publiques débouchant sur la route cantonale, des abaissements de trottoir seront créés avec des bordures franchissables biaisées. Ces trottoirs dit « traversant » pour les automobilistes donneront ainsi la priorité aux piétons.

Le principe de récolte des eaux superficielles de la route est conforme aux lois et normes en vigueur, notamment la Loi fédérale sur la protection des eaux, l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs et le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE communal). La mise en séparatif des secteurs concernés, tant communaux que privés, sera également exécutée dans le cadre des travaux, selon les informations transmises et échangées avec les propriétaires privés concernés depuis juin 2021.

Le réseau d'éclairage public verra également un changement au niveau des têtes des candélabres pour passer à un système LED, dans le but d'une meilleure diffusion de la lumière.



FINANCEMENT

La Commune de Broc, d'une part, et le Canton, via le SPC, d'autre part, sont les maîtres d'ouvrage (MO) de ce projet. Le bureau RWB Fribourg SA, à Broc, est le prestataire d'ingénierie pour la conduite du projet. Le mandat pour les travaux paysagers spécifiques a été attribué à BAP Merian, à Avry-devant-Pont.

La rue de Monstalvens est située sur le domaine public de l'Etat de Fribourg. Les coûts des travaux sont répartis financièrement selon la Loi cantonale sur les routes, à savoir :

- A charge de la Commune de Broc :
 - les éléments à caractère édilitaire, tels que les trottoirs et aménagements en faveur des piétons ;
 - l'éclairage public ;
 - la participation au coût pour les systèmes d'évacuation des eaux claires (surfaces piétonnes).
- A charge du canton de Fribourg
 - la route cantonale ;
 - la participation au coût pour les systèmes d'évacuation des eaux claires (surface chaussée).

Voici un tableau qui présente les différents éléments exposés (montant CHF HT)

	Part communale	Part cantonale
1. Etude du projet (déjà voté)	CHF 7'500.-	CHF 58'600.-
2. Frais secondaires à la réalisation	CHF 42'500.-	CHF 12'500.-
3. Travaux de génie civil	CHF 951'500.-	CHF 871'300.-
4. Eclairage	CHF 52'500.-	CHF 0.-
5. Aménagements urbains et paysagers	CHF 540'000.-	CHF 0.-
6. Signalisations et marquage	CHF 25'000.-	CHF 0.-
7. Divers et imprévus	CHF 85'000.-	CHF 85'000.-
Totaux	CHF 1'704'000,-	CHF 1'027'400,-
Total global HT	CHF 2'731'400,-	

OBJET SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communal propose à l'Assemblée d'accepter l'investissement pour la réalisation des travaux de génie-civil pour le secteur VALTRALOC 2 « centre village pour un montant devisé à **CHF 1'835'200.- TTC**.

Rapport préparé par M. Somkhith Samay, Conseiller communal, responsable des routes communales et approuvé par le Conseil Communal en séance du 09 novembre 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton



La Secrétaire :

Anette Cetinjanin
Leuzinger